



Toulouse, le 9 mars 2021

Monsieur Jean-Luc Moudenc

1

Maire-Président Toulouse/Toulouse Métropole

Objet : Préavis de grève pour le 19 mars 2021 concernant l'ensemble du personnel de la ville de Toulouse et Toulouse Métropole.

Monsieur le Maire-Président,

Nos organisations syndicales expriment nationalement leur désaccord sur la loi de transformation de la fonction publique prévoyant la destruction de notre statut.

Monsieur le Maire-Président, vous bénéficiez constitutionnellement de la libre administration de vos deux collectivités, à ce titre, vous pouvez mettre fin à la mise en œuvre des 1607 heures et abandonner ainsi la destruction de nos acquis sociaux mais aussi soutenir l'emploi de nouveaux fonctionnaires dans une période de crise sociale.

Conformément à l'article L. 2512-2 du Code du travail, les syndicats CGT ville de Toulouse, CGT Toulouse Métropole, FSU ville de Toulouse et Toulouse métropole et SUD CT ville de Toulouse et Toulouse Métropole déposent ce jour un préavis de grève pour l'ensemble du personnel de Toulouse et Toulouse Métropole,

pour le 19 mars 2021 de 00h à 24 heures.

Notre revendication est la suivante:

- Abandon de la mise en œuvre des 1607 heures

Nos organisations syndicales demandent à être reçues en délégation, ce jour là.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire-Président, nos respectueuses salutations.

Pour le syndicat CGT Ville
Laurent GOTTI

Pour le syndicat CGT Toulouse Métropole
Thomas BARBY

Pour le syndicat SUD
ville et Métropole
Yann MARCOS

Pour le syndicat FSU
Ville et Métropole
Zouaouia REFAS

Copie : M. De Lagoutine, M. Ardouin, M. Manoncourt, , Mme Mazars.